

Axe 1 : Épanouissement par le travail et l'action

Il est possible de créer un monde meilleur. Les avancées technologiques dont nous disposons nous offrent des possibilités incroyables. Il nous appartient de concevoir, territoire par territoire, en tenant compte des cultures locales, des sensibilités, des désirs et des aspirations personnelles et collectives, une nouvelle organisation permettant à chacun de trouver sa voie par l'initiative personnelle.

- Suppression des intermédiaires (chargés de missions, conseillers BPI, conseillers en innovation, conseillers en normes et réglementations, experts en impôts et taxes, subventions régionales et nationales).
- Suppression des CCI.
- Simplification de l'imposition, des fiches de salaire, du code de la construction et de la RGPD.
- Généralisation du droit à l'erreur.
- Possibilité pour les entrepreneurs de choisir une retraite par capitalisation avec validation du risque inhérent.
- Droit à l'emprunt bancaire pour les entrepreneurs sur la base du patrimoine.
- Promotion de l'action, de la réussite et droit à l'échec.
- Possibilité de facturer individuellement pour tous citoyens jusqu'à 10 000€ / an de travaux et/ou service, sans que cette somme ne soit soumise à des impôts, ou à des taxes ou à des charges sociales.

